

Délibération n°251219_13

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation des modalités de désignation de candidats, ainsi que la fiche de poste, à la fonction de directrice ou directeur de l'UTBM

Vu l'article L715-3 du Code de l'éducation ;

Vu le séminaire du Conseil d'administration du 14 novembre 2025 ;

Considérant que la directrice ou le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou par décret si l'établissement relève de plusieurs départements ministériels ;

Considérant que par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 16 juillet 2021, Monsieur Montavon, professeur des universités, a été nommé directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er septembre 2021 ;

Considérant ainsi que le mandat de Monsieur Montavon prendra fin le 31 août 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les modalités de sélection qui doit s'inscrire dans les principes suivants :

- Anticipation. Il convient de prévoir et de planifier chaque étape de manière à respecter les délais réglementaires et à laisser un temps suffisant pour un examen approfondi des candidatures ;
- Transparence. Il convient de rendre publiques les modalités de sélection, les critères retenus et le calendrier prévisionnel ;
- Équité de traitement. Il convient d'assurer aux candidates et candidats un accès égal à l'information, aux instances et aux moyens de présentation de leur projet ;
- Exigence. Il convient de garantir un niveau d'évaluation élevé, tant sur la qualité des candidatures que sur la pertinence des projets présentés pour l'avenir de l'UTBM.

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver les modalités de désignation des candidats, à la fonction de directrice ou directeur de l'UTBM et la fiche de poste, conformément aux annexes à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

14 novembre 2025

Elaboration du processus de sélection de candidats à la fonction de directrice ou directeur de l'UTBM

Présents	Absents, excusés ou représentés
<p>1. GOMES Samuel 2. HIALIRE Vincent 3. HUART Valentin 4. JACQUOT Mireille 5. JOURDAIN Nicolas 6. JOYAUX Bruno 7. KOEGERLE Éric 8. MIRABEL Corinne 9. MUTUEL Arnaud 10. RAMILLON—EHRMANN Simon 11. RAOELISON Rija 12. REIG Amélie 13. SECHERESSE Marianne 14. VITU Ludovic</p>	<p>15. COLLET Christophe 16. CORTINOVIS François 17. DEMOUGE Charles 18. DEROUIN Louis 19. GETE Éric 20. JAECK Jacques 21. JOURNET David 22. KLEIN Didier 23. LAGHROUCHE Salah 24. LAMROUS Sid Ahmed 25. LEFEBVRE Jean-Charles 26. MAILLARD Tristan 27. MARTINEZ Laëtitia 28. VITET Sylvain</p>

PHASE DE CADRAGE

Comité de pilotage dédié aux différentes opérations	Non, une séance du CA pour étudier les candidatures est suffisante.
Accompagnement ou non par un cabinet de recrutement	Non, tarifs excessifs pour un résultat non garanti. Les cabinets ne sont pas spécialisés dans le domaine. Il s'agit simplement d'un tri de candidature.
Désignation de personnes référentes pour la coordination technique	- M. JOYAUX - Directrice Générale des Services ; - Service des Affaires Juridiques.

PUBLICATION VACANCE DE POSTE

Durée de la publication	4 mois, soit de début janvier à fin avril 2026 – un point sera fait sur le nombre de candidatures lors du Conseil d'administration de mars 2026.
En cas de nombre insuffisant de candidatures, le conseil d'administration prévoit-il une republication ?	S'il y a moins de 4 candidatures lors du CA de mars 2026 – une relance sera programmée.
Quels supports pour publier ?	<ul style="list-style-type: none"> - BOESR ; - Site UTBM, avec brèves et suivi de l'avancement sur MyUtbm avec une page dédiée ; - Presse spécialisée ; - Réseaux institutionnels et sociaux (LinkedIn mais également Instagram).
Souhaite-t-on une communication interne simultanée (courriel à l'ensemble du personnel et des étudiants)	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel à tous les personnels à la rentrée de janvier 2026 (avec lien sur la page dédiée) ; - Courriel un peu plus succin et ciblé pour les étudiants.
Quelle personne référente pour les questions administratives des candidats	M. JOYAUX, Madame la DGS et la Responsable du service des affaires juridiques, notamment en charge de vérifier la recevabilité, sur la forme, des candidatures

FICHE POSTE ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Quels documents sont requis ?	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation obligatoire ; - CV détaillé permettant d'apprécier tant le parcours du candidat que ses compétences ; - Projet d'établissement ; - Lettre de recommandation avec contact(s)- autorisée ; - Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations.
Modalités de dépôt et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi via courriel aux personnes référentes pour la coordination technique (Président du CA, DGS avec en copie la responsable des affaires juridiques) ; - Un accusé de réception nominatif sera délivré à la réception ; - Adressage des documents aux membres du conseil d'administrations fin avril ; <p><u>Point d'attention :</u> les membres du CA et l'administration s'engagent à détruire les projets des candidats non retenus après le délai de recours.</p>

FOCUS : d'établissement	Projet	<p>Document rédigé en langue française d'un maximum de 20 pages.</p> <p>Le projet d'établissement devra répondre, <i>a minima</i>, aux interrogations suivantes (sans que cet ordre soit hiérarchisé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vision stratégique de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses impacts, notamment sur l'établissement ; - Vision sur la formation / recherche / relations industrielles et internationales de l'établissement ; - Position du candidat sur le rapport entre l'UTBM et les EPE de la Bourgogne Franche Comté ; - Vision politique de la gestion des ressources humaines de l'établissement ; - Vision stratégique sur le budget de l'établissement (mettre un lien pour avoir accès aux bilans de l'UTBM) ; - Vision sur les partenariats institutionnels (groupe UT, nationaux, régionaux et internationaux) ; - Vision sur la politique et la place de la vie étudiante au sein de l'établissement, ainsi que la reconnaissance de l'engagement étudiant.
------------------------------------	---------------	---

CLÔTURE ET RECEVABILITÉ – FIN AVRIL 2026

Date limite de dépôt	Le 30 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris)
Critères de recevabilités – FOCUS sur les candidats membres du CA de l'UTBM	<p>Pour les membres du CA qui souhaitent se présenter à ce poste : transmission d'une déclaration de candidature au président du CA, DGS et SAJ avant le CA de mars.</p> <p>Ce candidat ne pourra plus participer aux débats et délibérations du CA ayant attrait à ce processus.</p> <p>En cas de non-respect de cette obligation, la candidature sera considérée comme irrecevable.</p> <p>Fin avril, si les dossiers des candidats sont transmis incomplets, alors leur candidature sera considérée comme irrecevable.</p>
Recevabilité des candidatures et préparation des auditions	<p>Lors d'un CA exceptionnel qui sera organisé mi-mai, les administrateurs auront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une première analyse des candidatures et pourront, le cas échéant et s'ils le souhaitent, rejeter une candidature considérée comme en inadéquation avec le poste ; Le rejet d'une candidature à ce stade devra faire l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents et représentés et devra être motivée ; - Procéder au tirage au sort des candidats pour les auditions ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une grille d'évaluation des candidats pour l'ordre des auditions.
--	---

RENCONTRES AVEC LA COMMUNAUTÉ UTBM – MAI A JUIN 2026

Conditions et déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Une seule présentation par candidat ; - Plusieurs jours seront proposés en fonction du nombre de candidats ; - Présentation en amphithéâtre, candidat en présentiel ou Visio, uniquement dans le cas d'un imprévu majeur, avec une retransmission en direct sur les deux autres sites de l'UTBM ; - Pas de replay afin de protéger les projets de chacun ; - 20 min de synthèse + questions (à revoir en fonction du nombre de candidats lors du CA de mai). - Interdiction aux candidats internes de transmettre des mails et autres éléments de choix à la communauté afin qu'il n'y ait pas rupture d'égalité par rapport aux extérieurs ; - Une profession de foi d'une page (recto-verso) peut être réalisée si le candidat le souhaite, pour transmission à la communauté UTBM après la présentation en amphi. Cette transmission se fera via la page MyUTBM dédiée.
----------------------------------	--

AUDITIONS FORMELLES DEVANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – CA EXCEPTIONNEL FIN JUIN

Conditions et déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordre de passage par tirage au sort ; - Présentiel obligatoire (sauf cas d'imprévu majeur type grève empêchant un déplacement) ; - Une seule audition par candidat, la durée et la structure seront à revoir en fonction du nombre de candidats ; - Les diaporamas seront autorisés et partagés, uniquement aux membres du CA ; - Les auditions se tiendront à huis clos ; - Une grille d'évaluation sera élaboré par les membres du CA mi-mai ; - Participation des membres du CA à distance si impossibilité d'être présent ; - Une question en anglais pourra être posée (à revoir lors du CA de mi-mai).
----------------------------------	---

VOTE AU CONSEIL AU CA ET PROPOSITION AU MESRE

Choix du vote : scrutin majoritaire à deux tours	<p>Le scrutin majoritaire à deux tours fonctionne en deux étapes, selon qu'un candidat obtient ou non la majorité absolue dès le premier tour.</p> <p>Un candidat est élu au premier tour s'il obtient la majorité absolue, c'est-à-dire plus de 50% des suffrages exprimés.</p> <p>Dans ce cas, l'élection est acquise immédiatement et il n'est pas procédé à un second tour.</p> <p>Si aucun candidat n'atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est organisé, immédiatement et seulement entre les deux candidats ayant obtenus le plus de voix.</p> <p>Si deux candidats ont obtenu le même nombre de voix et que ce résultat implique leur présence au second tour, alors le second tour pourra être organisé avec trois candidats.</p> <p><u>Exemple :</u> le premier candidat obtient 10 voix et les second et troisième 8 voix chacun, alors le second tour sera une triangulaire.</p> <p>Au second tour, est proclamé élu le candidat qui obtient la majorité relative, c'est-à-dire le plus grand nombre de suffrages exprimés, même s'il n'atteint pas 50%.</p>
Conditions et déroulement	<ul style="list-style-type: none">- La délibération ne mentionnera que le résultat du dernier vote ;- Les discussions se feront à huis-clos, elles ne seront pas retransmises dans un compte rendu ;- Un seul nom sera envoyé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) ;- La communication en interne sur l'avis émis se fera immédiatement après la transmission de la délibération du CA au Rectorat.

Fiche de poste Directrice ou Directeur de l'UTBM

L'UTBM en bref

L'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)¹, rattaché au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Membre du réseau des universités de technologie françaises, aux côtés de l'Université de technologie de Compiègne (UTC), de l'Université de technologie de Troyes (UTT) et de l'Université de technologie de Tarbes-Occitanie-Pyrénées (UTTOP), l'UTBM dispense, en formation initiale comme en formation continue, des formations d'ingénieurs, de masters, de doctorats et d'établissement. Elle s'appuie sur une pédagogie innovante, ouverte sur le monde socio-économique et un ancrage affirmé dans la recherche partenariale et appliquée.

Etablissement-composante, avec personnalité morale et juridique, de l'établissement public expérimental « Université Marie et Louis Pasteur », l'UTBM contribue pleinement à la politique du site universitaire Bourgogne-Franche-Comté.

Implantée au cœur d'un territoire industriel dynamique, à l'interface des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est et à proximité de la Suisse, l'UTBM compte environ 3 000 étudiantes et étudiants, près de 400 personnels (enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques) et bénéficie d'un rayonnement international.

L'établissement développe des partenariats structurants avec les entreprises, les collectivités et les institutions académiques, tant en France qu'à l'étranger et contribue au dynamisme économique, scientifique et culturel de son territoire.

1. Cadre général de l'emploi

La personne assurant les fonctions de directrice ou directeur de l'UTBM est nommée par le ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, par arrêté, sur propositions du Conseil d'administration (CA) de l'UTBM, pour un mandat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Cette personne est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement et assure sa direction stratégique, académique et administrative, sous le contrôle et dans le respect des délibérations de son CA.

¹ Articles R715-9 à R715-9-5 du Code de l'éducation

Cet emploi requiert une vision stratégique, des capacités managériales avérées et une connaissance approfondie de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ses dimensions nationales et internationales.

2. Missions et responsabilités principales

2.1. Gouvernance et stratégie

La directrice / le directeur élabore, propose et met en œuvre, en concertation avec le Conseil d'administration et les autres instances de l'UTBM, le projet d'établissement, en veillant à sa cohérence avec les orientations nationales et territoriales.

Elle ou il définit les priorités stratégiques en matière de formation, de recherche, de valorisation et de transfert technologique et de coopérations internationales.

Elle ou il représente l'établissement auprès des tutelles, ainsi que des partenaires institutionnels, académiques, industriels et des instances nationales et internationales.

2.2. Pilotage opérationnel

La directrice / le directeur dirige et coordonne l'ensemble des services, composantes et structures de l'UTBM, en veillant à l'efficacité de la gestion et à la bonne utilisation des ressources humaines, matérielles et financières, dans une approche pluriannuelle.

Elle ou il supervise la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de performance ainsi que des conventions partenariales, en s'assurant du respect des engagements pris par l'établissement.

Elle ou il garant la qualité et favorise l'innovation pédagogiques dans l'ensemble des formations, et veille à la performance scientifique et à la reconnaissance académique de l'établissement.

Elle ou il garant le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et de la Commission des titres d'ingénieur (CTI).

2.3. Développement et rayonnement

La directrice / le directeur impulse et pilote la politique d'internationalisation des formations et de la recherche, en favorisant la mobilité des étudiantes et des étudiants et des personnels ainsi que l'intégration dans des réseaux académiques internationaux.

Elle ou il renforce les liens avec le tissu économique et social, en particulier avec les acteurs de l'industrie et de l'innovation, afin de développer des projets communs et de valoriser les résultats de la recherche.

2.4. Management et relations humaines

La directrice / le directeur anime et fédère la communauté universitaire autour de projets collectifs, en favorisant le dialogue social, l'égalité professionnelle et la diversité, ainsi qu'une qualité de vie et des conditions de travail propices à l'engagement des personnels.

3. Profil recherché

La personne future directrice ou futur directeur de l'UTBM devra :

- Démontrer une capacité à impulser une dynamique collective, à porter un projet stratégique ambitieux et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes internes et externes ;
- Faire preuve d'une aptitude confirmée à fédérer et mobiliser des équipes autour de projets partagés.
- Présenter des aptitudes avérées à la négociation et à la gestion de partenariats complexes ;
- Justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche ou dans un environnement similaire ;
- Posséder une connaissance fine du fonctionnement des EPSCP, des politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des enjeux internationaux du secteur ;
- Disposer d'une ouverture internationale affirmée et d'une maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit ;

4. Éléments constitutifs du dossier de candidature

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, devra comprendre :

- Une lettre de candidature explicitant les motivations, la vision stratégique pour l'UTBM et les principales orientations envisagées ;
- Un *curriculum vitae* détaillé permettant d'apprécier tant le parcours du candidat que ses compétences ;
- Un projet d'établissement structuré (20 pages maximum) qui devra répondre *a minima* aux interrogations suivantes (sans que cet ordre soit hiérarchisé) :
 - Vision stratégique de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses impacts, notamment sur l'établissement ;
 - Vision sur la formation / recherche / relations industrielles et internationales de l'établissement ;
 - Position du candidat sur le rapport entre l'UTBM et les Etablissements Publics Expérimentaux de la Bourgogne Franche Comté ;
 - Vision politique de la gestion des ressources humaines de l'établissement ;
 - Vision stratégique sur le budget de l'établissement,
 - Vision sur les partenariats institutionnels (groupe UT, nationaux, régionaux et internationaux) ;
 - Vision sur la politique et la place de la vie étudiante au sein de l'établissement, ainsi que la reconnaissance de l'engagement étudiant.
- Une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations transmises ;
- Des annexes éventuelles : lettres de recommandations avec les contacts.

5. Modalités de dépôt et de sélection

Date limite de candidature : Le jeudi 30 avril 2026, à 23h59 (heure de Paris).

Transmission par voie électronique aux personnes référentes désignées pour la coordination technique :

- Président du conseil d'administration : Monsieur Bruno JOYAUX bruno.joyaux@gevernova.com
- Directrice générale des services : Madame Virginie FICHTER virginie.fichter@utbm.fr
- Avec copie adressée à la responsable des affaires juridiques : Madame Charlotte BERTRAND charlotte.bertrand@utbm.fr

Un accusé de réception nominatif sera émis lors de la réception du courriel.

Les candidatures complètes feront l'objet d'un premier examen sur dossier par le Conseil d'administration puis, pour les candidats admissibles, une audition orale en présentiel sera organisée fin juin 2026.

IMPORTANT : Pour connaitre les modalités pratiques relatives à se recrutement, nous invitons les candidats à se rapporter à la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2025 relative à l'élaboration du processus de sélection de candidats à la fonction de directrice ou directeur de l'UTBM.

Cette délibération, comme celles relatives aux budgets, sont disponibles sur le site internet de l'UTBM :
<https://www.utbm.fr/utbm/instances-decisions/#deliberations>